



## Communiqué de Presse

---

### Report des élections pour la présidence de Bordeaux 3

Après appréciation de la situation par le Recteur et l'administrateur provisoire, l'élection du président de l'université prévue le 29 juin 2012 est reportée sine die.

Le 24 mai 2012, suite à un recours, le tribunal administratif prononçait l'annulation des opérations électorales du 23 mars dernier qui avaient alors conduit Jean-Paul Jourdan à la présidence de l'université. Dans les jours suivants, le Recteur de l'Académie, chancelier des universités nommait **Patrice Brun administrateur provisoire** afin que puisse être assurée la continuité du fonctionnement de l'institution.

Suite à l'annulation de cette élection, **Jean-Paul Jourdan fit appel** de la décision du tribunal administratif, assorti d'une demande de sursis à exécution.

**Le 14 juin 2012**, suite à l'annonce du délai de rendu de l'appel (susceptible de durer six mois), Patrice Brun, administrateur provisoire, convoque pour le 29 juin un **Conseil d'administration réduit** à ses membres élus (14 enseignants, 5 étudiants, 3 BIATOS) avec comme unique point à l'ordre du jour, l'élection du président de l'université Bordeaux 3.

Le jugement du tribunal administratif ayant annulé les seules opérations électorales du 23 mars, il n'était pas envisagé d'ouvrir à nouveau la période d'appel à candidature d'un mois prévue par l'article 4 des statuts de l'université.

**Jeudi 21 juin**, après appréciation de la situation par le service juridique du Rectorat, qui estime qu'il s'agit de nouvelles élections nécessitant un appel à candidature et sans avis du tribunal administratif sur la question, **l'administrateur provisoire décide de reporter l'élection du président de l'université de Bordeaux 3 sine die.**

En conséquence, Patrice Brun continue d'exercer les fonctions d'administrateur provisoire sous la tutelle de M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.